

Séance du 9 avril 2015

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 3 avril 2015, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-oOo-

PRESENTS : M. Etchegaray, maire-président, Mme Durruty, M. Millet-Barbé, Mme Bisauta, M. Soroste, MM. Neys, Ugalde, Lacassagne, Mmes Duhart, Castel, Adjoint ; Mme Juzan, MM. Esmieu, Salducci, Pocq, Arcouet, Lalanne, Mme Chabaud-Nadin, M. Salanne, Mmes Brau-Boirie, Meyzenc, M. Escapil-Inchauspé, Mme Taieb, M. Laiguillon, Mmes Destin, Bensoussan, MM. Boutonnet, Murat, Mmes Aragon, Picard-Felices, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas, Iriart, Nogues, conseillers municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Lauqué à M. Etchegaray, Mme Martin-Dolhagaray à M. Ugalde, M. Aguerre à Mme Bisauta, Mme Langlois à M. Esmieu, Mme Candillier à Mme Taieb, Mme Belbaraka à M. Laiguillon.

SECRETAIRE : M. Boutonnet.

Mme Castel présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : CULTURE ET PATRIMOINE – Musée Bonnat-Helleu – Récolement décennal des collections – Demande de subvention auprès de la Direction régionale des affaires culturelles Aquitaine.

Le Ministère de la Culture et de la Communication a rappelé à l'ensemble des tutelles propriétaires des collections, l'obligation réglementaire de récolement décennal des collections des musées de France, instaurée par la loi du 4 janvier 2002 relative aux Musées de France, et son importance fondamentale pour la connaissance des collections et l'élaboration de programmes de conservation et de restauration les concernant. Le premier récolement décennal des musées de France devrait être achevé pour le mois de décembre 2015.

Consciente du retard pris par les musées d'Aquitaine, le taux de récolement étant inférieur à la moyenne nationale, la Direction régionale des affaires culturelles Aquitaine accompagnera prioritairement, comme elle l'a fait en 2013 et 2014, les collectivités qui ont pris conscience des enjeux des collections conservées dans les musées municipaux, de la nécessité et de l'opportunité du récolement et des moyens à mettre en œuvre pour

réaliser ce travail d'inventaire et de récolement des œuvres, à la fois en personnels et en matériels complémentaires (appareils photo, matériaux de conditionnement...).

Labellisé « Musée de France », le Musée des beaux-arts de Bayonne, Musée Bonnat-Helleu, est soumis à l'obligation de récolement décennal. Pour accompagner les équipes du musée dans la campagne de récolement menée actuellement sous la responsabilité du directeur du musée, la ville a décidé de renforcer ponctuellement les moyens humains affectés au musée.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter auprès de la Direction régionale des affaires culturelles Aquitaine une subvention au taux le plus élevé possible afin d'aider au recrutement d'agents contractuels et à l'acquisition de matériels nécessaires à leur action (matériels de conditionnement...), dans le cadre des opérations de récolement décennal des collections du Musée Bonnat-Helleu.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.